

# AIDES À L'HABITAT

2019

*avec Roannais Agglomération, améliorez votre cadre de vie*



Aides pour les propriétaires bailleurs et investisseurs

**Rénov'tes locs !**

## Pour qui ?

Les propriétaires bailleurs privés ou futurs propriétaires bailleurs des 40 communes de l'agglomération.  
Sans condition de ressources.

## Pour quoi ?

Réhabiliter un immeuble ou un logement vétuste et/ou vacant.  
Réaliser des travaux d'économies d'énergie : travaux d'isolation, de ventilation, changement des menuiseries, changement du système du mode de chauffage,...

Réaliser des travaux d'adaptation : adaptation des pièces d'eau, pose de rampe d'accès,...

Détail du règlement complet disponible sur le site Internet de Roannais Agglomération

## Combien ?

De 120 à 150 € du m<sup>2</sup> rénové (aide plafonnée à 50% des dépenses éligibles et à 20 000 € selon la catégorie cadastrale).

## Où se renseigner ?

**Rénov'actions 42 - Maison Départementale de l'Habitat et du Logement** - 5 rue Brison Roanne - **04 77 78 39 94**

### LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX !

Les dossiers seront instruits par ordre d'arrivée, dès qu'ils sont réputés complets.

Une fois l'enveloppe financière épuisée, aucun dossier ne pourra être subventionné.

